



LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2025

- 1-Désignation d'un secrétaire de séance : approuvée (Désignation de M. Nicolas DEMOULIN)
- 2-Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2025 : approuvé
- 3-Election des conseillers communautaires au sein de la Communauté d'Agglomération Thionville Fensch Agglomération (Election de Bernard VEINNANT étant précisé par ailleurs que le suppléant est Patricia GEORGES)
- 4-Rapport d'activité 2024 de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville : acté
- 5-Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable : acté
- 6-Rapport d'activité 2024 du SISCODIPE : acté
- 7-Ouverture d'une procédure de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune (projet photovoltaïque) : approuvée
- 8-Souscription d'une garantie financière d'achèvement (GFA) dans le cadre de la construction d'une résidence 15 rue de la Chapelle : approuvée avec commission forfaitaire de 0,50 % du prix de vente prévisionnel TTC (3.655.200€ TTC) soit 18.276 € et frais de dossier de 550 €
- 9-Subvention d'équipement à l'association Tennis de Table de Basse-Ham : approuvée pour un montant de 200 €
- 10-Subvention à l'Association des Parents d'Elèves (APE) des écoles de Basse-Ham : approuvée pour un montant de 380 €
- 11-Subvention à la Ligue contre le Cancer – Comité de Moselle : approuvée pour un montant de 300 €
- 12-Subvention à l'Association Sportive et Socio-Educative (ASSE) des écoles de Basse-Ham : adhésion à l'USEP : approuvée pour un montant de 1 298,10 €
- 13-Participation aux projets de classe de neige et de classe « voile » pour 2026 : approuvée (participation fixée à 30 % du coût du séjour en classe de neige, limitée à 160 € par élève, représentant une somme prévisionnelle totale de 7 200 € /participation fixée à 50 % du coût de la classe « voile », représentant une somme de 500 € par classe, soit un total de 1 500 €)
- 14-Personnel communal : création et suppression de postes : approuvées
- 15-Participation financière à la protection sociale complémentaire par labellisation : approuvée à compter du 1^{er} janvier 2026, en participant aux cotisations des contrats labellisés souscrits par les agents pour le risque santé (25 € brut par mois pour un agent isolé, 1 seule personne et 40 € brut par mois pour une famille à partir de 2 personnes)
- 16-Amendement à la délibération N° 2023/190 du 26/10/2023 relative à la vente de la boulangerie pour la création de servitudes : approuvé (inscription de 2 servitudes dans l'acte de vente :
 - servitude non aedificandi, de passage de gaine de gaz et d'accès à la vanne d'arrêt d'urgence,
 - servitude d'écoulement des eaux pluviales
- 17-Décision budgétaire modificative -Budget primitif 2025 « Immeubles de Commerce et Habitat » : approuvée pour un montant de 275,26 € en dépense de fonctionnement du compte 615228 vers le compte 673

Communications de Monsieur le Maire

Date de mise en ligne : 04/11/2025

Date d'affichage : 04/11/2025